

Point N°	Référence Délibérations	Objet
6	20/07/53	Candidature labels "terre de jeux 2024" - Engagement de la commune de Barbizon
7	20/07/54	Acquisition par voie de préemption de la parcelle AE 44
8		Questions diverses Arrêtés municipaux : les feux, les nuisances sonores, le glyphosate

1 - Compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **23 octobre 2020**.

Point n°9 :

Mr Le Maire souhaite préciser la bonne dénomination des 2 manifestations :

- « Peindre les Indiens »
- « Barbizon, fête des Parcs et Jardins »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

2 20/07/49 Décision Modificative n°2

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

Article 1 : de réaliser les modifications des écritures budgétaires établies comme annexées ci-dessous :

77022 Code INSEE	MAIRIE DE BARBIZON 32000 BARBIZON COMMUNE	DM n°2 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 800.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 800.00 €
D-878 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73224 : Fonds départemental des DMT0 pour les communes de - de 5 000 hab	0.00 €	0.00 €	23 300.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	23 300.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 500.00 €	23 300.00 €	26 800.00 €
Total Général		3 500.00 €		3 500.00 €

Adoptée à l'unanimité.

3 20/07/50 RIFSEEP : modification des modalités de versement

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'une nouvelle indemnité dite IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n°11/07/45 du 28 novembre 2011 instaurant le régime indemnitaire

Vu la délibération n°14/01/01 en date du 3 mars 2014 modifiant le régime indemnitaire,

Vu la délibération n°17/08/61 en date du 6 décembre 2017 fixant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune de Barbizon tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A), pour la filière administrative,